

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-cinq, le 01 avril à 17h30 le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. VARLET Philippe.

20250401_DL_05

OBJET : rectification d'erreur matérielle - Constitution d'un groupement de commandes « Solutions informatiques et connectivités »

Date de convocation :
21 mars 2025

Date de séance :
01 avril 2025

Date d'affichage :
12 mai 2025

Membres en exercice : 46

Membres présents : 14

Membres votants : 28

*Séance en présentiel et
visioconférence,
conformément à la loi*

ABSENTS : cf. PVS

Adoptée l'unanimité

**Jours et heures d'ouverture du
syndicat mixte :**

Du lundi au vendredi
de 9h00 à 12h30
et
de 14h00 à 17h30

Etaient présents : Madame DELETRE, Monsieur VARLET, Monsieur DELFOSSE, Monsieur PENAUD, Monsieur DEMARCY, Monsieur DEBEUGNY, Monsieur MASSET, Monsieur BEAUFILS, Monsieur DEFRANCE, Monsieur GORRIEZ, Monsieur PARSIS, Monsieur PAYEN, Monsieur THUEUX, Monsieur HAZARD.

Secrétaire de séance : Monsieur PARSIS Laurent

Pouvoirs :

Monsieur WALIGORA donne pouvoir à Monsieur DELFOSSE
Monsieur DECLE donne pouvoir à Monsieur VARLET
Madame POUPART donne pouvoir à Monsieur HAZARD
Monsieur FOURNIER donne pouvoir à Monsieur GORRIEZ
Monsieur BEAUMONT donne pouvoir à Monsieur BEAUFILS
Monsieur DURIEUX donne pouvoir à Monsieur DEFRANCE
Madame MAILLE-BARBARE donne pouvoir à Monsieur THUEUX
Madame ROY donne pouvoir à Monsieur PARSIS
Monsieur LECOMTE donne pouvoir à Monsieur PAYEN
Monsieur FRION donne pouvoir à Monsieur MASSET
Madame LHOMME donne pouvoir à Monsieur DEBEUGNY
Monsieur FOUCAULT donne pouvoir à Monsieur DEMARCY
Monsieur DE JENLIS donne pouvoir à Monsieur PENAUD
Monsieur GEST donne pouvoir à Madame DELETRE

Somme Numérique, en tant qu'établissement public dévoué à l'aménagement numérique du territoire, annonce sa volonté de constituer un groupement de commandes. L'objectif de cette initiative est de répondre de manière efficiente aux besoins en matériels informatiques, logiciels et autres équipements de connectivité, tant pour lui-même que pour les futurs membres du groupement. En assumant le rôle de coordonnateur de ce groupement, Somme Numérique s'engage à prendre en charge l'exécution des marchés publics, incluant toutes les étapes depuis la passation jusqu'à la gestion administrative, technique et financière.

Cette démarche vise à mutualiser les ressources et les compétences, garantissant ainsi des économies d'échelle et une optimisation des processus d'acquisition. En centralisant les efforts et en fédérant les besoins, le groupement de commandes permettra de bénéficier de conditions d'achat avantageuses, ainsi que d'une gestion simplifiée et plus efficace des marchés. Somme Numérique, en tant que coordonnateur, veillera à ce que chaque marché soit conduit dans le respect des règles et des intérêts de tous les membres, assurant transparence et rigueur.

LE COMITE SYNDICAL

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu les statuts du syndicat mixte et notamment son article 2 ;
- Vu le Code de la commande publique et notamment son article L2113-6 ;
- Vu le projet d'acte constitutif du groupement de commandes portant sur les solutions informatiques et connectivités ;

DELIBERE

ARTICLE 1 : Le Président est autorisé à signer la convention de groupement de commandes en cours de constitution pour les marchés identifiés dans le périmètre désigné « solutions informatiques et de connectivité », dont le syndicat mixte sera le coordonnateur.

ARTICLE 2 : Le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.